PaysanBreton
Hebdomadaire Technique Agricole

Date de génération de ce justificatif : 20/04/2025
Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SUNNY BREIZH – Constitution de société

Référence : L013832

Départements de publication : Morbihan
Annonce légale publiée le 21 octobre 2022 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Par acte sous signature privée électronique du 3 octobre 2022, il a été constitué une société : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SUNNY BREIZH Siège social : Kerlouarny, 56540 KERNASCLEDEN Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location au autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, Durée de la Société : 99 ans à compter de l'immatriculation Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Guy ABOU MADI et Indiana DERRIEN, demeurant ensemble Kerlouarny, 56540 KERNASCLEDEN et Patrick DERRIAN, demeurant le moustoiric 56420 PLAUDREN. Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Lorient

Consulter cette annonce en ligne